

A.R. PREFECTURE

016-211601687-20101217-201073D-DE
Regu le 21/12/2010

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

En exercice : 14

Présents : 9

Votants : 10

L'an deux mil dix

Le 19 novembre deux mil dix à 18 heures 30

Le Conseil Municipal de la commune de JAULDES

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

A la Mairie, sous la présidence de M. SAVIN Eric, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 9 novembre 2010

PRESENTS : MMES MOUNIER – COUTEAU

MM. SAVIN – BARRAL – BOIVENT – JAVELAUD –MERCIER

- SUTRE - TEILLET

ABSENTS : MME FAURE –

MM. CALVET – ALLEGRE – REMAUD – BOISSIER-

DESCOMBES

POUVOIRS : M. BOISSIER-DESCOMBES a donné pouvoir à M. SAVIN

M. BOIVENT a été nommé secrétaire.

201073d

Objet : Règlement intérieur du cimetière

Monsieur le Maire est chargé de par ses pouvoirs de police, de la gestion du domaine de la Commune et dans le cadre plus spécifique des opérations funéraires, de la gestion des cimetières et de l'assurance du respect dû aux morts.

Il peut dès lors formaliser dans un règlement intérieur l'ensemble des dispositions applicables à l'aménagement du cimetière communal, aux prescriptions d'ordre intérieur et de surveillance du cimetière, aux inhumations et exhumations, aux obligations opposables aux entrepreneurs.

Monsieur le Maire fait lecture du projet du règlement intérieur du cimetière communal établi par la commission cimetière.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide, à l'unanimité, le règlement intérieur du cimetière annexé à la présente délibération.

Fait à Jauldes, le 20 décembre 2010

Le Maire
Eric SAVIN

Affiché le :
Certifié exécutoire le

